

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

L'an deux mil seize

Le 25 mars à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2016

PRESENTS : MMES BOULAI – COUTEAU – MOUNIER -
PÉNIGAUD

MM. BARRAL – BOISSIER DESCOMBES – BOIVENT –
CABROLIÉ – DESCLIDES – SAVIN – SUTRE

EXCUSES : MME GAILHOUSTET

MM BOIREAU – ESTIENNE – FAURE

POUVOIRS :

MME GAILHOUSTET a donné pouvoir à M SAVIN

M BOIREAU a donné pouvoir à M BOIVENT

M ESTIENNE a donné pouvoir à M BARRAL

M FAURE a donné pouvoir à M BOISSIER DESCOMBES

MME PÉNIGAUD a été nommée secrétaire

2016-03-14 D :

Objet : Maison intergénérationnelle de La Motte

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de construction d'une structure de type familles d'accueil pour personnes âgées ou handicapées au village de La Motte.

Il rappelle que Monsieur RIVIÈRE, porteur du projet est venu à plusieurs reprises, lui présenter son idée, les premiers contacts remontant à 2011.

Le projet entre maintenant dans une phase « opérationnelle » avec notamment l'instruction de certificats d'urbanisme qui ont été déposés en Mairie de 29 janvier dernier.

Monsieur le Maire indique que les services de l'Etat en charge de cette instruction ont souhaité, eu égard à la singularité de ce projet, de disposer de l'avis du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire présente les documents qui lui ont été remis et rappelle les principales caractéristiques :

- la structure serait implantée sur 5 000 m² des parcelles (pour 3 000 m²) appartenant pour partie à Madame Anita CALVEZ et pour partie sur des parcelles à acquérir,
- la structure comprendrait plusieurs bâtiments (structure familles d'accueil, club-house seniors, atelier, salle de gym, 9 (voire 18 si extension foncière validée) appartements de type T2 et T3, piscine), le tout d'une grande qualité technologique, architecturale, paysagère et environnementale,
- que le projet est nourri d'une étude très complète avec des prévisions d'exploitation précises sur 3 exercices validées par un expert-comptable,
- que la capacité d'accueil serait de l'ordre de 40 personnes,
- que 8 postes salariés seraient créés
- et que plusieurs intentions de réservation sont d'ores et déjà identifiées.

AR PREFECTURE

016-211601687-20160325-20160314D-DE

Reçu le 30/03/2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et sur la base des critères ci-dessus émet à l'unanimité un avis favorable sur ledit projet. Le Conseil Municipal souligne par ailleurs que ce projet est de nature à renforcer l'attractivité de la commune.

Fait à Jauldes, le 29 mars 2016

Le Maire
Eric SAVIN

